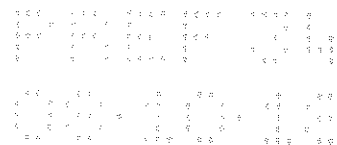


République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT



Délibération n° 2018-38 du Comité syndical du vendredi 28 septembre 2018

APPUI A L'INGENIERIE TERRITORIALE  
DEMANDE DE SUBVENTION 2018 AUPRES DE LA REGION OCCITANIE  
DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL

L'an deux mil dix huit le vendredi 28 septembre à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID- 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 18 septembre 2018.

|   |  |
|---|--|
| Etaients présents ou représentés :                        | Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Olivier BERNARDI, Olivier BRUN (représenté par Eric VIDAL), Claude CARCELLER, Béatrice FABRE, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jacky GALABRUN (représenté par Georges PIERRUGUES), Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Marie PASSIEUX, Yolande PRULHIERE (représentée par Laurent DUPONT), Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Claude VALERO , Louis VILLARET, |
| Absents ou excusés :                                      | Sébastien ANDRAL, Francis BARDEAU, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Noël MALAN, Marie-Pierre PONS, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Michel SAINT PIERRE, Laurent SINTES, Irène TOLLERET , Jean TRINQUIER,   |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 18 |  |

Vu le Contrat territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée 2018-2021 signer entre le territoire et la Région Occitanie et la programmation 2018 comprenant l'appui à l'ingénierie territoriale nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat,

Vu le Document annuel d'objectif 2018 concernant les actions inscrites cette année pour l'ingénierie territoriale (ci-joint) concernant aussi bien l'animation du Contrat régional, la mise en œuvre du dispositif Bourgs centres d'Occitanie, que la gestion du Programme LEADER, la valorisation de la destination touristique des Grands sites d'Occitanie ou l'appui à une politique de mobilité.

Considérant le rôle pilote de la Région Occitanie en matière d'aménagement équilibré du territoire et compte tenu des débats en cours pour l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) intitulé « Occitanie 2040 »,

Considérant la décision de la Région visant à porter une politique de développement et de valorisation des Bourgs Centres Occitanie pour la période 2017-2021 et le fait que 13 des communes du Cœur d'Hérault y sont éligibles,

Considérant la création de l'Assemblée des Territoires par la Région et visant à proposer un espace de concertation placer aux côtés des élu(e) régionaux dans lequel le Cœur d'Hérault est particulièrement impliqué,

Considérant la volonté de la Région de se reposer sur les territoires de projet pour engager des partenariats durables dans la continuité des Contrats de ruralité,

Lors de son Assemblée Plénière du 30 Juin 2017, la Région a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021.

Les contrats régionaux dénommés contrats territoriaux Occitanie/Pyrénées-Méditerranée sont notamment marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales.

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés

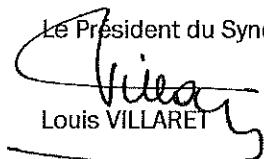
:

- ✓ De SOLLICITER une aide financière de 50 578,93 euros sur un montant total de 154 333,92 euros en ingénierie financière soit 33% du total dont 10 412,37 € au titre de Leader et 40 166,56 € au titre de l'élaboration, de l'animation du contrat territorial et des autres actions ;
- ✓ De VALIDER l'intérêt du Cœur d'Hérault à s'investir sur ces grands chantiers régionaux ;
- ✓ D'AUTORISER le Président à procéder aux demandes de financement et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 1er Octobre 2018  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 1er Octobre 2018

Publiée le 1er Octobre 2018  
Transmise le 1er Octobre 2018

Le Président du Syndicat

  
Louis VILLARET